

Le marquage CE est une obligation réglementaire.

Un produit peut ou non être soumis ce marquage. Cette formation a pour objet de présenter le marquage CE, le processus de marquage et aborde les différences entre marquage CE et le marquage à application volontaire.

OBJECTIFS

- Obtenir une vision globale du marquage CE ;
- Savoir faire la différence entre les produits soumis à marquage et les autres ;
- Connaître les principales directives européennes concernant le marquage CE;

PUBLIC

- Dirigeant & cadre ;
- Responsable technique ;
- Responsable de mise sur le marché.

PREREQUIS

- Néant

MODALITES PRATIQUES ET COMMERCIALES

- Durée : 2 jours ;
- Nombre de participant : de 1 à 8 personnes ;
- Où : Sur site ;
- Coût** : 1 700 € HT.

() Hors frais de vie et de déplacement*

PROGRAMME

INTRODUCTION :

- Définitions et généralités ;
- Les différences entre marquage CE et marquage NF.

LES BASES DU MARQUAGE CE :

- Pourquoi apposer un marquage CE ?
- Qu'est-ce que garantit le marquage CE ?
- Qui appose le marquage CE ?
- Quels sont les acteurs du marquage CE ?
- Quels sont les principaux produits concernés ?

LES ACTEURS DU MARQUAGE CE :

- Les instances européennes ;
- Les états membres ;
- Les organismes notifiés ;
- La DGCCRF ;
- Le responsable de la mise sur le marché ou son mandataire.

LES DIRECTIVES EUROPEENNES :

- Les directives « Nouvelle Approche »
- Les modules d'évaluation de conformité :
 - Module A : La déclaration CE de conformité (autocertification) ;
 - Module B : L'attestation CE de type ;
 - Module C : La déclaration de conformité au type ;
 - Module D : Assurance de la qualité de la production ;
 - Module E : Assurance de la qualité du produit ;
 - Module F : Vérification sur produit ou vérification CE ;
 - Module G : Vérification à l'unité ;
 - Module H : Assurance de la qualité complète.

LES PIECES A CONSTITUER :

- La déclaration de conformité ;
- Le dossier technique.

LES EXERCICES D'APPLICATION :

- Travaux de compréhension des concepts abordés.